

**Séance du 24 Juillet 2008**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 18 juillet 2008, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**-oOo-**

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, MM. Gouffrant, Soroste, Mme Gentili, Adjointes ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, M. Bergé, Mme Loupien-Suares, M. Ugalde, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Durruty à Mme Doucet-Joyé ; M. Jaussaud à M. Saussié ; Mme Darmendrail à M. Escapil-Inchauspé ; M. Arandia à M. le Maire ; Mme Touraton à Mme Salducci ; M. Barrère à M. Ugalde.

**EXCUSEES** : Mme Chevrel, Mme Pibouleau-Blain.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

**OBJET** : INFRASTRUCTURES, ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE - Prestations de propriété urbaine - avenant n° 1 aux marchés de location de matériels suite à substitution du cocontractant.

Mme BOE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Consécutivement à la délibération prise en séance du 27 juillet 2006, la ville de Bayonne a conclu deux marchés à bons de commande, notifiés le 04 janvier 2007, avec la société BAB Assainissement en vue de la location de matériel de nettoyage :

- Le marché n° 06/176 concernant la location de balayeuses, laveuses, camions bennes, compacteurs (lot n° 3) ;
- Le marché n° 06/177 concernant la location de bennes posées (lot n° 4).

Dans un souci de simplification de leurs structures et d'un meilleur service, la société Sita Sud-Ouest (groupe Suez) nous a informés de l'absorption au 1<sup>er</sup> janvier 2008 de la société BAB Assainissement par Sita Sud-Ouest.

Notre prestataire pour les deux marchés précités devient dès lors Sita Sud-Ouest, Agence Adour Pyrénées à Anglet.

Les conditions d'exécution du marché, notamment celles relatives aux prix, ne changent pas.

Je vous propose en conséquence d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.